

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Porto-Novo, le 9 Décembre 1961

Présidence de la République

Cabinet du Président

DECRET N°61- 410 / PR

Portant nomination d'un Magistrat de l'Ordre
Judiciaire et d'un Juge près la Cour Criminelle
Spéciale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey

VU la loi N°61-40 du 14 Août 1961 portant **institution** de la
Cour Criminelle Spéciale ;

VU le décret N°III/PR du 15 Avril 1961 fixant les attributions
des Membres du Gouvernement ;

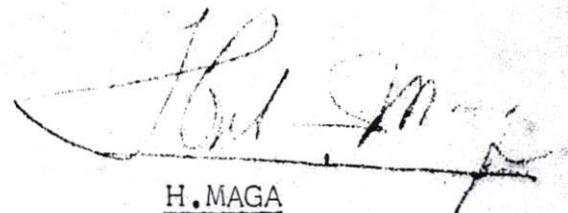
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

Article 1 - Mademoiselle CHOKKI Basilia, licenciée en Droit,
est nommée Magistrat de l'Ordre Judiciaire.

Article 2 - Mademoiselle CHOKKI Basilia, est en cette qualité
nommée Juge près la Cour Criminelle Spéciale, en remplacement
de Monsieur AHOUANSOU Honoré .

Article 3 - Le présent décret qui prendra effet pour compter du
9 Décembre 1961, sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.



H. MAGA

Ampliations :

Original 1
PR 15
MJL 5
MFB 5